

# DÉCODER LA CSRD\* : CLÉ DE PÉRENNITÉ

\*CSR : CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE

Référence : RSE02

Domaine : RSE

Public visé : Tout public

Modalités en INTER :

 *Prix: 400€ HT*

 *Durée: 1 demi-journée (3h30)*

 *Lieu : 100% en distanciel*

 *Prochaines sessions :*

**Vendredi 14 novembre 2025 (9H-12H30)** *Inscription < 07/11/2025*

**Vendredi 30 janvier 2026 (9H-12H30)** *Inscription < 23/01/2026*

**Vendredi 2 octobre 2026 (9H-12H30)** *Inscription < 25/09/2026*

INTRA et SUR-MESURE, nous consulter

Personne en Situation de Handicap, contactez notre référent handicap [contact@ghrecia.fr](mailto:contact@ghrecia.fr)

## ASSUJETTI OU NON A LA CSRD, VOUS SOUHAITEZ ATTRIRER LES PARTS DE MARCHE ET LES TALENTS ?

Alors sensibilisez vos salariés à la CSRD pour leur permettre de devenir pleinement acteur de la transition réussie de votre entité



La directive européenne dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive) encadre depuis le 1er janvier 2024 les déclarations de performance extra-financière (DPEF) imposées à certaines entreprises. Ce rapport annuel de durabilité, basé sur les trois piliers de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), change profondément la définition de la performance des entreprises.

En adoptant volontairement cette réglementation, les entités non-assujetties amélioreront leur image, de marque ou employeur, mais également leur accès aux financements et aux appels d'offre. Il est donc vivement conseillé de l'intégrer à sa stratégie.

## Objectifs pédagogiques de la formation

- Citer les principales notions abordées dans la directive
- Identifier si votre entreprise est assujettie ou si cela relève d'une démarche volontaire
- Identifier les impacts dans votre travail quotidien pour faciliter la mise en œuvre
- Participer à la mise en œuvre des principaux éléments de la directive

## Programme de la formation

- Rappel du contexte (ODD\*, l'agenda 2030 et la norme ISO 26000)
- Dispositions, objectifs et transposition française via la DPEF\* ou rapport de durabilité
- Evolutions par rapport à la précédente directive (NFRD\*)
- Les 3 piliers de la RSE / RSO : Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)
- Présentation des normes ESRS\*
- Les notions de « double matérialité » et d'IRO\*
- Les enjeux de la CSRD
- Les défis et les étapes clés pour mettre en œuvre la directive ou s'en inspirer

\* ODD : Objectifs de Développement Durable ; DPEF : Déclaration de Performance Extra-Financière ; NFRD : Non Financial Reporting Directive ; ESRS : European Sustainability Reporting Standards ; IRO : Impacts, risques et opportunités

## Moyens pédagogiques d'apprentissage actif

- Classe virtuelle avec un support d'animation et des documents pédagogiques permettant d'approfondir les notions après la formation
- Quiz et exercices collaboratifs en cours de formation pour ancrer les concepts-clés
- Évaluation des compétences acquises via un questionnaire en ligne

## Validation des acquis de la formation

- Remise d'une attestation de réalisation

## Prérequis

- Aucun
- N.B. : un questionnaire sera envoyé au moment de la convocation pour évaluer vos compétences initiales et recueillir vos attentes et besoins sur cette formation

## Inscription

Session « Inter » : inscription possible jusqu'au vendredi précédent sous réserve des places disponibles (12 max).

**S'INSCRIRE**

Session « Intra » : cette formation est adaptée à votre entité et peut être déclinée selon plusieurs modalités avec possibilité de choisir :

- La date
- Le format :
  - Distanciel
  - Présentiel dans vos locaux
- L'adaptation à un public dédié :
  - Équipe dirigeante et administrateurs
  - Managers de proximité
  - Opérationnels

**DEMANDER UN DEVIS**

Session « sur mesure » : pour répondre spécifiquement à votre besoin.

*Un questionnaire de satisfaction sera systématiquement envoyé au participant en fin de formation (les résultats pourront être mis à votre disposition sur simple demande).*